



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 28 octobre 2014

NOU TIENBO, NOU LARGUE PA !



Mercredi 22 octobre, cinq employés communaux de Saint André se sont retrouvés avec drapeaux et banderoles devant la mairie de la ville pour dénoncer leur licenciement par Virapoullé en septembre.

Quelques mois avant les élections municipales, l'ancien maire, Eric Fruteau, avait passé 80 CDD de la commune en CDI. Dès son retour à la tête de la mairie, Virapoullé remettait en cause cette décision pourtant avalisée par la préfecture et proposait à ces travailleurs de signer un nouveau CDD auprès des associations. La plupart acceptèrent ce chantage ou abandonnèrent la partie. Les cinq manifestants refusèrent de signer et décidèrent de rester à leur poste. En septembre ils recevaient une notification du maire leur demandant de quitter leur travail. Afin d'exercer une pression sur eux, ordre avait été aussi donné de ne plus leur verser leurs

salaires d'août et de septembre.

En fin de matinée, ils obtenaient audience auprès du directeur général de la mairie et exigeaient le paiement de leurs salaires, heures supplémentaires, RTT et congés payés non pris ainsi que leurs attestations Assedic et certificats de travail. Ils obtenaient finalement ces deux derniers documents. Une autre entrevue a eu lieu lundi 27 lors de laquelle le directeur général s'est juste engagé à apporter des réponses aux questions des licenciés avant la fin du mois.

Ils sont décidés à mener le combat pour leurs droits jusqu'à ce que ceux-ci soient respectés. Ils ont par ailleurs déposé un recours devant le Tribunal administratif.

Ils peuvent compter sur le soutien de notre union régionale CGTR !

DANS LES ENTREPRISES DE L'EST

Chez Mooland à Sainte Suzanne, les salariés accumulent les heures supplémentaires par dizaines, mais elles ne sont pas payées. Certains travailleurs n'ont même pas droit à prendre leurs congés payés depuis plusieurs années. Le patron se croit au-dessus des lois. Pourtant les affaires roulent pour lui et son parc de cars et d'engins de chantier ne cesse de s'agrandir. Comme sa fortune.

Il a les moyens de payer et doit passer à la caisse !

* * * *

Un salarié en menuiserie de Saint Benoît est venu nous solliciter il y a quelques semaines. Après dix huit ans de travail acharné, son patron ne cesse de le harceler jusqu'à le faire tomber malade. Il perd aujourd'hui son travail suite à cette maltraitance, quoique son incapacité n'ait pas été reconnue pour cause professionnelle ce qui, dans l'immédiat, lui fait perdre le bénéfice du doublement de ses indemnités.

Reçu en entretien préalable le patron ose encore déclarer qu'il n'a pas les moyens de payer d'un seul coup ses indemnités de licenciement. Il semble pourtant qu'il a eu le temps d'« en mettre de côté » pendant toutes ces années.

Notre syndicat veillera à ce que justice soit rendue à cet ouvrier qui n'a plus un sou en poche et une famille à faire vivre.

* * * *

Chez Qualicarry (restauration des malades de la Clinique de la Paix), nos camarades délégués du personnel ont mis en avant un cahier de revendications qui revient à réclamer l'application intégrale des dispositions de la convention collective nationale. La direction, elle, s'y oppose.

LA CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Malgré cela, à force d'insister dans les réunions mensuelles, la direction a laissé entendre qu'elle était prête à instaurer une prime d'ancienneté, à mettre en place une mutuelle... en 2016 ! (C'est la nouvelle ANI qui l'y oblige), mais se refuse à augmenter tous les salaires de 200 €, pas par manque de moyens financiers, mais parcequ'elle entend ne recevoir que les revendications individuelles des salariés !

Comme si la perte de pouvoir d'achat ne concernait pas tous les travailleurs. Le dernier tract rendant compte des interventions de nos deux camarades DP a reçu un bon accueil parmi les salariés, surtout celle sur les salaires.

ÉCOCHIMIE SAINTE MARIE : DES ACCIDENTS À RÉPÉTITION POUR CAUSE D'ÉCONOMIES CRIMINELLES



Ecochimie Sarl, entreprise de 15 salariés située dans la zone d'activité de la Mare à Sainte Marie conditionne des produits chimiques, donc dangereux.

Elle dispose d'une chaîne de production où les ouvriers travaillent sans protections. Pas de combinaisons adaptées, pas de lunettes de protection, des gants souvent troués, une formation sur le tas, et sous la pression permanente de la direction pour accélérer les cadences. Celle-ci trouve même le moyen de rappeler les salariés pendant les pauses.

Les fûts de produits toxiques pèsent jusqu'à 270 kg et sont stockés à l'extérieur, en plein soleil, en équilibre instable à plusieurs mètres de hauteur, risquant de chuter au moindre choc.

La direction ignore totalement les règles élémentaires de sécurité, malgré les demandes des

salariés et les rappels à l'ordre de l'inspection du travail, raison pour laquelle 4 accidents graves ont eu lieu ces dernières années.

Il y a huit ans deux ouvriers ont eu le visage abîmé par une projection de pyroxyde d'hydrogène alors qu'ils travaillaient dans le cirque de Salazie. Il y a deux ans, un autre a eu les lèvres et le visage brûlés lors d'une intervention à Interlinge à Saint Paul, un tuyau lui ayant éclaté à la figure.

Et cette année en août, un bidon de 30 kg d'acide stocké en plein soleil a éclaté et s'est vidé sur un ouvrier de fabrication sur le site de Sainte Marie, le brûlant sur tout le visage et tout un côté. Hospitalisé il a été placé en comas artificiel. Il a aujourd'hui perdu l'usage d'un œil, a le visage défiguré. Il est toujours hospitalisé deux mois après l'accident.

Dès qu'un ouvrier exige de meilleures conditions de travail dans cette entreprise, il est menacé de licenciement ou se retrouve en mise à pied. Beaucoup ont été poussés à la démission par la direction d'Ecochimie. Ceux qui restent sont de plus en plus jeunes avec de moins en moins d'expérience et constituent, s'ils ne s'organisent pas pour obliger leur employeur à investir dans la sécurité, les potentielles victimes de demain de cette direction criminelle.

C.U.T. : VALLS DANS LES PAS DE SARKOZY

Déjà proposé en 2007 par Sarkozy, mais refusé par les organisations syndicales, Valls ressort le projet de mettre en place un Contrat Unique de Travail (CUT) qui remplacerait les CDD et CDI.

En cas de licenciement, l'obligation légale de reclassement des entreprises sauterait. Il n'y aurait plus obligation de vérifier l'existence d'un réel motif économique. Sous prétexte une fois de plus d'« aider les patrons à embaucher », ce nouveau dispositif leur permettrait de licencier encore plus aisément.

Pour la CGTR, ce projet est bon à mettre à la poubelle. Un CDI pour tous les salariés, voilà ce que revendique notre syndicat, ni plus, ni moins !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

LA CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68